



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 24

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} CROSS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} CROSS intervient.

MM. PERCHOTTE, PANKRATZ, NARTH et WHARTON ainsi que M^{me} HIEBERT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. PERCHOTTE et NARTH ainsi que M^{me} HIEBERT interviennent. M. WHARTON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à encourager les Manitobains à acheter local sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

TREIZE HEURES TRENTÉ

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre FONTAINE ainsi que MM. PIWNIUK, BLASHKO, GOERTZEN et LOISELLE font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le parc Little Mountain comme écosystème menacé et comme zone de préservation potentielle pour cet écosystème, à reconnaître les répercussions de la route proposée sur ce parc, sur le terrain de golf The Players Course, sur le complexe sportif Little Mountain avoisinant ainsi que sur les citoyens et les touristes qui utilisent et fréquentent ces lieux et à trouver une autre route — par exemple l'ancienne route Sturgeon — qui contournerait ces lieux et qui servirait quand même de bretelle d'entrée et de sortie pour la voie CentrePort Canada, ce qui permettrait d'éviter des expropriations inutiles.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique et son installation dans le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M. JACKSON — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

L'Assemblée convient de modifier les dispositions à l'égard des débats concernant l'examen des motions portant sur les rapports du commissaire à l'éthique, qu'elle a adoptées le 2 octobre 2024, en remplaçant l'ordre dans lequel les députés peuvent intervenir par ce qui suit :

Les députés peuvent intervenir dans l'ordre suivant :

- le député visé par la plainte, ou un député de son parti en son nom;
- l'auteur de la plainte, ou un député de son parti en son nom;
- les députés d'un parti reconnu qui désirent intervenir, un député par parti en alternance;
- un député indépendant;
- les députés qui désirent intervenir, dans ce même ordre.

Conformément aux dispositions qu'elle a adoptées le 2 octobre 2024 et modifiées par la suite, l'Assemblée examine la motion voulant qu'elle accepte le rapport du commissaire à l'éthique concernant le député de Fort Rouge, daté du 19 février 2025, et approuve la recommandation qu'il contient.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE et M. WASYLIW interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition de M^{me} la *ministre* FONTAINE :

Attendu :

que les droits de douane imposés par le président américain Donald Trump menacent la souveraineté et la sécurité économique du Canada;

que le Manitoba est un grand producteur d'hydroélectricité propre et qu'il regorge de minéraux critiques et de gens brillants et travailleurs qui sont source d'innovation et de prospérité;

que les Manitobains veillent les uns sur les autres comme ils l'ont toujours fait;

qu'aujourd'hui plus que jamais, les Manitobains doivent se serrer les coudes, être solidaires et agir de manière décisive pour défendre leurs emplois, leurs industries et leurs ressources;

que les Manitobains sont plus forts lorsqu'ils sont unis;

qu'ils aiment le Canada;

que le Canada ne deviendra jamais le 51^e État,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba fasse front commun pour défendre la province, ses travailleurs et ses industries contre les droits de douane et les menaces du président Donald Trump, qui mettent en péril la souveraineté et la sécurité économique du Canada.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à Ministre ASAGWARA pour la reprise du débat.

M. SCHULER, M. le *ministre* MOSES ainsi que MM. GOERTZEN, PANKRATZ et PIWNIUK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BALCAEN
BEREZA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
BYRAM
CABLE
CHEN
COMPTON
COOK
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
EWASKO
FONTAINE
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JACKSON
KENNEDY
KHAN
KINEW
KING
KOSTYSHYN
LAMOUREUX

LATHLIN
LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NARTH
NAYLOR
NESBITT
OXENHAM
PANKRATZ
PERCHOTTE
PIWNIUK
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SCHULER
SIMARD
SMITH
STONE
WHARTON
WIEBE
WOWCHUK 52

CONTRE

..... 0

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey